

La Coordination Rurale du Gers répond au collectif "Vivre sans pesticides"



La Coordination Rurale du Gers répond au collectif "Vivre sans pesticides"

Un nouveau collectif, "Vivre sans pesticides", composé d'autres collectifs, vient de se créer dans le département.

Son objectif premier : demander la sortie des pesticides de synthèse au niveau national et plus localement faire respecter a minima les "zones de non-traitement" fixées par arrêté ministériel en décembre 2019.

Concernant la sortie des pesticides de synthèse et autres produits phytopharmaceutiques, il convient de rappeler qu'ils sont aux plantes ce que les médicaments sont aux humains. Ainsi, une question se pose : les membres de ce collectif ne prennent-ils pas de médicaments lorsqu'ils sont malades ? Si évidemment pour les agriculteurs le traitement n'est pas systématique, ne pas pouvoir soigner une plante revient au mieux à renoncer à tout rendement, au pire à la laisser mourir.

De plus, les produits phytosanitaires sont souvent le seul moyen de lutter contre les espèces invasives qui arrivent sur un nouveau territoire et représentent un fléau pour la biodiversité locale mais aussi mondiale. En effet, l'insecte ou la plante s'adaptant à son nouveau milieu et n'ayant pas de prédateur arrive à éradiquer les espèces locales. Tous les agriculteurs sont concernés, qu'ils soient en agriculture biologique ou conventionnelle, ne nous trompons pas de combat.

Par ailleurs, la Coordination Rurale du Gers tient à rappeler que les agriculteurs gersois sont soucieux de leur environnement, respectent les normes qui leur sont imposées et se gardent bien d'aller acheter des produits prohibés en France dans des pays étrangers comme l'Espagne. Cette accusation (préciser laquelle : celle du collectif ? Quelle est-elle ?) est particulièrement grave et porte atteinte à la profession toute entière. Une précision s'impose : les agriculteurs qui vont acheter des produits dans des pays frontaliers, le font car ces derniers répondent aux normes européennes et sont surtout moins chers tout en restant soumis à la redevance pour pollution diffuse sur les produits achetés. Pourquoi les citoyens pourraient-ils aller chercher alcool et cigarettes de l'autre côté de la frontière tandis que les agriculteurs devraient continuer à payer au prix fort leurs produits ?

Concernant les zones de non-traitement, la loi sur les ZNT air est très claire et les paysans gersois l'appliqueront. Tout est mis en œuvre pour la protection des paysans et des citoyens. L'agriculture française est l'une des plus vertueuses au monde, arrêtons un instant de stigmatiser en permanence les agriculteurs. Les produits utilisés pour protéger les cultures et la biodiversité sont non seulement homologués par des scientifiques français et validés par l'État, mais également en forte diminution. Par ailleurs, les révisions d'homologation sont nombreuses et régulières.

Ne mettons pas la charrue avant les bœufs ! Développons les alternatives efficaces et économiquement viables avant de supprimer les outils de protection. « Si la France supprime ses outils de protection, elle produira moins de nourriture, importera plus et quand on sait comment sont fixées les limites maximales de résidus dans les denrées d'importation il y a de quoi s'inquiéter ! », souligne Thierry Guilbert président de la CR 32. La priorité reste donc d'interdire les importations de tous les produits animaux et végétaux ne répondant pas aux normes sanitaires françaises.